

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 10 septembre 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-04-08 - INSTITUTIONS (5.3) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CC2T A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE RELATIF A L'ETABLISSEMENT BRENNTAG LORRAINE A TOUL

DATE DE CONVOCATION : 3 SEPTEMBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 15 septembre 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle des fêtes à BOIS DE HAYE (54840), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André (départ à compter de la 2020.04.03), PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (présent à compter de la 2020.04.02), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard, DIDIER David (ayant la suppléance de WINIARSKI Patricia), MONALDESCHI Philippe, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, NOISETTE Michel, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard ayant la procuration de ERZEN Gérald), HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PIOUSSE Lydie, HEYOB Olivier, ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2020.04.02), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	LELIEVRE Jean-Luc, KNAPEK Patrice, WINIARSKI Patricia, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	4 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD-LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2020.04.01 : 64 présents. De la 2020.04.01 à la 2020.04.02 : 66 présents. De la 2020.04.03 à la fin : 65 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2020.04.01 : 68 votants. De la 2020.04.01 à la 2020.04.02 : 70 votants. De la 2020.04.03 à la fin : 69 votants

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2020

Application agréée E-legalite.com

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,

Vu le décret n°2005-82 du 1^{er} février 2005 qui a prévu la création de Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC), pour tout bassin industriel comprenant une ou plusieurs installations SEVESO seuil haut.

Vu le Code de l'Environnement, articles L 1256261, L 515-15, L 515-36, R 125-8-1 à R 125-8-5, D 125-29 à D 125-34,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 à R 133-15,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 août 2015, portant création de la Commission de Suivi de Site (CSS) BRENTAG à TOUL,

Attendu que la Commission de Suivi du Site a pour objectif de créer entre les différents représentants des collèges composant ladite commission, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte à l'environnement, sous le contrôle des pouvoirs publics, de suivre l'activité des installations classées du site, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité, de promouvoir l'information du public,

Attendu que le collège « Elus des Collectivités Territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale » comprend des représentants proposés par les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale ou des collectivités concernées, le mandat des membres est de 5 ans, sauf modification électorale,

Considérant la proposition formulée par le Bureau, tenant compte de la connaissance des dossiers et de la disponibilité, le Président propose la candidature suivante et appelle à d'autres candidatures éventuelles :

- 1 représentant délégué CC2T : Bernard DEPAILLAT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Madame PIERSON s'abstenant, retient la candidature de Monsieur Bernard DEPAILLAT pour représenter la CC2T à la commission du suivi de site à l'établissement Brenntag Lorraine à Toul.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX